



DOCUMENTARY
ORGANIZATION OF CANADA
DOCUMENTARISTES
DU CANADA

215 Spadina Avenue
Suite / Bureau 126
Toronto, Ontario
M5T 2C7
416.599.3844
1.877.467.4485
www.docorg.ca

21 juin 2010

Monsieur Stéphane Cardin
Vice-président, industrie et affaires publiques
Fonds des médias du Canada
60, rue Saint-Jacques, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 1P5

Cher Stéphane,

Quelques semaines à peine se sont écoulées depuis la première date de tombée de l'enveloppe POV du côté du marché anglais qu'il nous faut déjà envisager l'appui accordé au documentaire au sein du FMC pour l'année prochaine.

La première chose qui nous apparaît devoir changer, c'est la mise en place d'une enveloppe similaire au sein du marché francophone. Depuis l'annonce de l'enveloppe POV du côté anglophone, nous avons reçu plusieurs commentaires de la part de nos membres francophones au Québec qui trouvent regrettable de ne pouvoir accéder à une enveloppe semblable.

Nous reconnaissons que les deux marchés ne sont pas les mêmes, toutefois les difficultés qu'éprouvent les réalisateurs et les producteurs indépendants à l'égard des télédiffuseurs sont les mêmes : le documentaire est de plus en plus marginalisé au sein des grilles horaires, et tout particulièrement, le documentaire d'auteur et d'opinion. Nous ne voyons pas de raison pour laquelle une enveloppe destinée au documentaire d'opinion et d'auteur ne serait pas accessible aux producteurs francophones œuvrant au Québec et c'est l'opinion que partagent différentes associations se mobilisant sur la question présentement.

Au moment de sa création, les membres du conseil d'administration et le personnel du Fonds ont été extrêmement attentifs aux besoins du milieu, et DOC se réjouit de la collaboration fructueuse qui existe entre les deux organismes.

C'est en cherchant à soutenir cette collaboration que nous tiendrons au cours des prochaines semaines quelques sessions avec les producteurs ayant soumis une demande le 7 juin dernier, en vue de recueillir les difficultés éprouvées et voir les améliorations à apporter aux lignes directrices de l'enveloppe. Nous vous ferons suivre par la suite les améliorations qui nous semblent essentielles.

Mais d'ores et déjà nous savons qu'en plus de l'enveloppe destinée au documentaire d'auteur et d'opinion du côté du marché francophone, il faudra

ajouter un volet pour le développement des documentaires d'auteur et d'opinion et ce, dans les deux marchés. DOC soumettra plus tard cet été des propositions de modalités à ce sujet.

En permettant aux producteurs d'entamer leur développement sans la participation d'un télédiffuseur, la logique au cœur de l'enveloppe POV serait maintenue. D'ailleurs, s'il nous est permis d'exprimer encore une fois un souhait à l'égard de la participation du FMC à la production documentaire, c'est bien celui de voir la production documentaire libérée de la contrainte de toujours avoir à s'associer à un télédiffuseur.

La diffusion de contenu se déplaçant de plus en plus vers des plateformes diverses, il nous apparaît essentiel de reconnaître la migration du contenu. Cette position a toujours été maintenue par DOC qui l'inscrivait dans son mémoire soumis au mois de septembre dernier et nous avons bon espoir de voir, un jour, la réalisation de cet objectif.

Il nous ferait plaisir de discuter plus en détails de tout cela et nous sommes à ta disposition lorsque le moment se présentera.

Meilleures salutations,



Lisa Fitzgibbons
Directrice générale